



## INSCRIPTION DES ENFANTS À L'ÉCOLE POUR LA RENTRÉE 2015/2016

- Inscription administrative auprès des services de la mairie
- Inscription pédagogique (ADMISSION) auprès de la Directrice de l'établissement (maternelle ou primaire)

### **INSCRIPTION ADMINISTRATIVE : EN MAIRIE**

#### **Pièces à produire :**

- Copie du livret de famille,
- Copie du carnet de santé : pages concernant la partie vaccination DTPOLIO,
- Si parents divorcés : copie du « jugement de divorce »,
- Pour la 1<sup>ère</sup> rentrée à l'école maternelle : fournir une enveloppe timbrée, libellée au nom et prénom de l'enfant.

#### **Lors de l'inscription en mairie munissez-vous de :**

- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- Une pièce d'identité du parent procédant à l'inscription de l'enfant.

#### **Si domicilié hors de la commune de Sérézin-du-Rhône :**

DEMANDE DE DÉROGATION DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE  
**(Pièce à produire impérativement)**

#### **Enfant venant d'une autre école :**

Certificat de radiation de l'établissement précédemment fréquenté.

**ATTENTION : aucune inscription ne sera prise en compte sans ce document.**

**À l'issue de cette démarche un récépissé vous sera remis.**

### **INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE : ADMISSION - DIRECTRICES DES ÉCOLES**

Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école (maternelle ou primaire).

**Le récépissé devra impérativement être remis à la directrice, qui procédera à l'inscription de l'enfant dans son établissement scolaire.**

**École maternelle** « La Souris Verte » - 22 avenue du Dauphiné

- Directrice Mme COQUEREL - 04.78.02.01.47

**École élémentaire** « Jean de la Fontaine » - 18 avenue du Dauphiné

- Directrice : Mme MICHEL - 04.78.02.78.83